

26 août 2009

09.156

Motion populaire du parti ouvrier et populaire (POP)**Déduction totale des primes d'assurance-maladie de base de la déclaration d'impôt**

Le fait de ne pouvoir déduire qu'une partie de ses primes d'assurance-maladie de base diminue le pouvoir d'achat, année après année, de toutes les personnes ne bénéficiant pas des subsides cantonaux ou n'ayant pas les moyens d'avoir une franchise élevée.

De ce fait, le POP du Val-de-Travers demande que:

- les primes d'assurance maladie de base (selon LAMal) soient totalement déductibles des impôts

Premier signataire: Thierry Miserez, Derrière les Jardins 11, 2112 Môtiers.

Motion populaire munie de 112 signatures.